

Arrêté du Maire

N° 2025-949/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise MAZLUM ABAY TOITURE - 15 rue Leonard de Vinci - 25200 BETHONCOURT, en date du mercredi 10 septembre 2025,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-920/AG du lundi 1^{er} septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation en toiture 15 rue de Velotte, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation et stationnement 15 rue de Velotte – Travaux MAZLUM ABAY TOITURE

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2025-920/AG en date du 1^{er} septembre 2025 est prorogé **jusqu'au vendredi 19 septembre 2025**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise MAZLUM ABAY TOITURE - 15 rue Leonard de Vinci - 25200 BETHONCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 11 Septembre 2025

Le Maire

Affiché le : 12/09/2025



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.